

Printemps
2011
n° 73

le Petit Catalaunien illustré

édité par l'association Nouvelle Catalogne

5,00€

Capitole

Les dessous d'un scandale



1870 :

Fallait-il destituer le
maire de Châlons ?



2011 :

Sortir du nucléaire :
c'est possible

Fallait-il destituer le maire de Châlons ? La question peut paraître saugrenue. Mais elle a agité la France et Châlons tant la situation était gravissime. Que reprochait-on à notre premier magistrat pour qu'une telle extrémité soit demandée à cors et à cris jusque sur les bancs du Sénat ? D'avoir délivré à sa commune un permis de construire sans avoir réalisé une étude d'impact ? D'avoir commis un acte de délinquance environnementale ?

Que nenni ! A l'époque des faits, ces obligations légales n'existaient pas et il n'était nullement envisagé de construire un parc des expositions au milieu des champs. Ceux-ci étaient du reste occupés par l'ennemi qui y avait dressé son camp. En ce début de guerre franco-prussienne, le reproche portait sur l'appel au calme qu'Eugène Perrier adressa à ses concitoyens après que les premiers Uhlans aient pénétré à Châlons.

Ce numéro du *Petit Catalaunien Illustré* vous relate cet épisode mouvementé de la vie de notre cité. Il se produisit également à Epernay avec un dénouement différent et il permit de démasquer un curieux maître de chant. Connu à Châlons pour ses concerts patriotiques, il était en fait un espion à la solde des Prussiens.

140 ans plus tard et à 3 000 km de là, le *Petit Catalaunien* vous invite à visiter le musée de Bobo-Dioulasso, notre ville jumelle, avec ou sans vos enfants pour y (re) découvrir l'organisation de la famille traditionnelle Bobo.

Ce numéro se penche également sur un dossier qui agite le monde depuis la catastrophe de Fukushima au Japon : faut-il sortir du nucléaire ? Certes, la France n'est pas le Japon et, a priori, nous n'avons pas à craindre un tremblement de terre et un tsunami aussi terribles et dévastateurs. Mais, avec deux centrales à Chooz et Nogent-sur-Seine et plusieurs sites nucléaires civils et militaires, la Champagne-Ardenne n'est pas à l'abri du risque nucléaire. Le temps est venu d'en sortir. Loin d'être irréaliste, cette option est parfaitement réalisable en l'espace d'une génération, ainsi que le démontre le scénario construit par l'association Négawatt que nous publions.

Et l'affaire du parc des expositions, me direz-vous, où en est-elle, au juste ? J'y viens. Ce numéro consacre une large place aux différents aspects de ce dossier. Il vous dévoile les dessous d'un scandale qui n'a pas fini de faire des vagues et qui a commencé par un acte inadmissible de délinquance environnementale. Il ne se conclura peut-être pas par la destitution du maire de Châlons. Mais, si le Tribunal n'y met pas bon ordre, ses conséquences n'en seront pas moins réelles. Et durables. A vous de juger.

Sabine Schepens
rédatrice en chef

SOMMAIRE

Culture


- 4 Fallait-il destituer Eugène Perrier ?
- 5 La vérité, la voici...
- 7 La réaction du Sénat
- 8 Châlons-Epernay : deux poids, deux mesures ?
- 10 Un maître de chant à la solde des Prussiens
- 32 A lire - cycle de conférences

Société

- 13 Parcours pour jeunes au musée de Bobo
- 14 Sortir du nucléaire : c'est possible
- 15 L'association négawatt
- 16 Gaz de schiste : danger

Capitole : les dessous d'un scandale

- 17 De la délinquance environnementale
- 18 En attendant le jugement sur le fond
Que dit le code de l'environnement
- 19 Le référé de l'association
- 20 L'eau et le gaz
- 21 Petite leçon d'histoire
- 22 Riverains : poussez-vous !
- 23 Spectateurs en vadrouille !
- 24 La folie des grandeurs
- 25 Un tramways nommé désir
- 26 Les bouilleurs de crues
- 28 Un parc inondable par remontée de nappe ?
- 30 La réponse de l'association



le Petit Catalaunien illustré
est publié
et imprimé par
l'Association
Nouvelle Catalaunie
16 rue Robert Binet
51000 Châlons en
Champagne
Tel : 03 26 68 68 00

Courriel : catalaunien@orange.fr
site internet : www.catalaunien.net

Directeur de la publication
Bruno Malthez
Rédatrice en chef
Sabine Schepens

Reproduction des textes, illustrations
et dessins autorisée sous réserve
d'un accord préalable de leurs auteurs
et de mention expresse.

©

Dépot légal : mars 2011
CPPAP n° 0511 G 88031
ISSN 1166 - 0597
SIRET : 397 729 096 00016
tirage : 200 exemplaires
réalisé à l'Espace Catalaunien
7bis rue Thiers
à Châlons-en-Champagne

De la délinquance environnementale

La délinquance environnementale est un véritable fléau. Lorsqu'elle est le fait d'une ville dont le maire a reçu une double Marianne d'or de la démocratie locale et du développement durable, c'est un véritable scandale qui mérite d'être condamné.

S'il fallait en croire les bruits de couloir qui agitaient le microcosme châlonnais, une panique incommensurable régnait dans les alcôves municipales avant que ne tombe l'ordonnance du tribunal administratif. L'affaire était entendue : la justice allait suspendre le permis. Et puis, patatras ! Soudainement, Thémis change de camp et, malgré les oracles, accorde une victoire à la Pyrrhus au maître des lieux.

« Les donneurs de leçon de droit ont été déboutés sur la procédure », a cru pouvoir souligner le député-maire de Châlons qui se refuse à tout commentaire au sujet de l'étude d'impact, « tant que le tribunal administratif ne s'est pas prononcé sur le fond¹ ».

Lorsqu'il l'aura fait, reconnaîtra-t-il publiquement qu'il a pris la décision politique de ne pas réaliser cette étude d'impact ? Qu'elle était obligatoire ? Qu'elle ne figure pas dans les documents visés par le permis de construire qu'il a signé ? Bref, qu'il y a eu là un acte manifeste de délinquance environnementale ? Que seul le coupable, et non un lampiste, sera sanctionné ?

Pas sûr ! Jamais les caméras de vidéo - surveillance dont le maire de Châlons entend truffier sa ville ne seront capables de traquer ce type de délinquance. Qui, au demeurant, s'en soucie réellement ? Malgré les ravages

qu'elle opère sur la planète, rares sont ses techno-voyous à être condamnés.

Demain, si le tribunal administratif nous suit, le permis de construire sera annulé et le chantier du parc des expositions arrêté. On criera alors au scandale. On dénoncera l'inconscience de notre association qui, selon un curieux retournement rhétorique, serait fautive d'avoir dénoncé trop tard un scandale. On l'accusera d'être la cause des maux de la ville qui devra subir des conséquences financières dommageables dont le contribuable châlonnais serait la première victime.

Trop tard, notre dénonciation ? Non ! Nous avons alerté le député-maire le 20 décembre 2009, soit 9 mois avant le commencement des travaux². Cette lettre est demeurée sans réponse. Nos recours hiérarchiques et devant le tribunal, déposés respectivement les 2 avril et 19 juin 2010, n'étant pas suspensifs, la ville a pris le risque de commencer les travaux en septembre après que son partenaire privé lui ait demandé des garanties.

Qui, dans l'affaire, est le seul coupable et l'unique responsable ? Celui qui dénonce la délinquance environnementale ou bien celui qui la commet en la cachant sciemment à ses administrés ? L' élu qui bafoue à Châlons les lois qu'il a votées à Pa-

ris ne peut être victime que de sa propre turpitude. M. Bourg-Broc a fait le choix de tromper son monde. Le dossier que nous publions dans ce numéro le démontre amplement.

Pour un projet prétendument à forte valeur environnementale, cet acte de naissance est de très mauvais augure, surtout venant d'un élu ayant reçu une double Marianne d'or, celle de la démocratie locale et celle du développement durable ! On était en droit d'attendre une totale transparence, une étude d'impact suivie d'une enquête publique et un projet exemplaire profitant du caractère inondable du site pour le chauffer par géothermie et le rafraîchir avec des puits canadiens, par exemple.

M. Bourg-Broc a choisi d'aller vite. De foncer tête baissée sans tenir compte de la démocratie participative, du développement durable et de l'environnement. Pourquoi ? Pour gagner 6 à 10 mois. Peut-être réussira-t-il à arrêter la main de la justice et à éviter la condamnation de la ville pour délinquance environnementale. Mais l'éthique a un prix. Nous y tenons et nous nous y tiendrons. Et lui ?

Bruno Malthet
Président de l'association
Nouvelle Catalaunie

¹ L'Union du 12 mars 2011

² Cf Le Petit Catalaunien Illustré n° 69, hiver 2009-2010, page 9.

Plaisir de lire et d'offrir

PARCOURS DU PATRIMOINE

L'intendance de Champagne

Hôtel de la préfecture et du conseil général de la Marne



L'intendance de Champagne, Hôtel de la préfecture et du conseil général de la Marne par Bernard Ducouret avec la participation de Xavier de Massary et Jean Fusier. La préfecture et le conseil général de la Marne occupent les bâtiments de l'ancienne intendance de Champagne, l'une des rares du royaume entièrement construite au XVIII^e siècle. Dévasté en 2002 par un incendie qui a heureusement en grande partie épargné son décor, le bâtiment principal vient de retrouver tout son éclat et ses coloris d'origine - ses ors répartis avec modération et à propos - soulignant, selon l'usage du XVIII^e siècle, la progression du visiteur dans la hiérarchie des pièces. Collection *Parcours du Patrimoine*. Editions Dominique Guéniot, 64 pages, 7 €

Le fort de la Pompelle et la ceinture fortifiée de Reims par Marc Bouxin

Edifié en 1883, le fort de la Pompelle constituait, en contrôlant la vallée de la Vesle et la route de Châlons, un des maillons de la ceinture fortifiée de Reims, elle-même élément du vaste programme défensif mis en place après la défaite de 1870. La ligne de forts entourant Reims s'est trouvée coupée en deux, d'octobre 1914 à mars 1918, par le front de la guerre de tranchées et le fort de La Pompelle devint la clé de voûte de la défense de Reims, objet de combats acharnés. Aujourd'hui propriété de la ville de Reims, le site abrite un musée consacré à son histoire ainsi qu'une exceptionnelle collection de casques allemands. Collection *Parcours du Patrimoine*. Editions Dominique Guéniot, 64 pages, 7 €



Exposition Cirque à l'oeuvre

Centre National des Arts du Cirque

du 4 avril au 15 août 2011

Musée des Beaux-Arts
et d'Archéologie
de Châlons-en-Champagne,
place Alexandre Godart



Cirque à l'oeuvre, Centre national des arts du cirque, sous la direction de Gwénola David.

Il y a 25 ans, le Centre national des arts du cirque de Châlons-en-Champagne accueillait ses premiers étudiants. Fer de lance de la politique publique en faveur du cirque, le Cnac a depuis profondément modifié le paysage circassien en rompant avec les schémas traditionnels de transmission jusqu'alors en vigueur. Jouissant aujourd'hui d'une reconnaissance internationale, le Cnac contribue à promouvoir un cirque de création grâce également à son centre de ressources, son pôle de formation permanente et ses activités de recherche et d'édition. Conçu à partir des thématiques de l'exposition éponyme, cet ouvrage fait le point sur les enjeux et le processus de formation et dessine les lignes de force des arts du cirque contemporain. Editions Textuel - 60 pages, 2011, 35,00 €

Evolution de la législation du patrimoine : des ZPPAUP aux AVAP

Mardi 7 juin 2011 à 18h30
par Hélène Corset et Raphaël Gastebois, architectes des Bâtiments de France et respectivement chefs du service territorial de l'Architecture et du Patrimoine des Ardennes et de la Marne.

La notion de patrimoine s'inscrit dans une doctrine qui peut apparaître immuable. Pourtant, elle a connu de profonds changements au fil des décennies et continue à évoluer. Ainsi, la notion de développement durable a fait son entrée dans les problématiques patrimoniales et a donné un nouveau souffle à la gestion des espaces protégés.

L'exemple des nouvelles aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP), issues du Grenelle II, qui prennent le relais des zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP), est assez révélateur des évolutions législatives récentes.

« Comment lire une oeuvre ? »

Quelques oeuvres du musée Garinet

Mercredi 8 juin 2011 à 13h15
Présenté par Patrick Le Chanu, conservateur en chef du patrimoine et conseiller pour les musées à la DRAC

Le musée Garinet, à Châlons-en-Champagne, conserve une collection très diversifiée qui reflète la curiosité et l'ouverture d'esprit de ses fondateurs : peintures de chevalet, mais également de nombreux autres types d'oeuvres.

Cycle de conférences données à la DRAC, 3 faubourg Saint-Antoine Châlons-en-Champagne

Les ouvrages publiés dans notre
rubrique **A lire** sont également
présentés sur notre site internet :
www.catalaunien.net